



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

n° 298

Mars / Avril 2019

DATES A RETENIR

Mercredi 13 et 27 Mars :

Club de l'Amitié, 14h, Salle du Conseil.

Samedi 30 Mars :

Still Propre, 8h30, Ateliers Municipaux.

Dimanche 31 Mars : Bourse aux Vêtements, 8h à 13h, Salle des Fêtes.

Dimanche 7 Avril : Trim'Still

Mercredi 10 et 24 Avril :

Club de l'Amitié, 14h, Salle du Conseil.

Samedi 13 avril :

Chasse aux oeufs, 15h à 17h, Salle des fêtes.

Dimanche 14 avril :

Sortie Vallée de Munster, Club de l'amitié.

Dimanche 28 Avril : Bourse aux Plantes, Tuilerie Sonntag, 8h à 16h.

Samedi 5 mai :

Concert de Printemps de la Musique Municipale, 20h, Salle des Fêtes.

CONTACTS MAIRIE

du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00

le Samedi de 9h00 à 11h00

Tél: 03 88 50 00 33

www.still-info.fr

accueil@mairiedestill.fr

Mes chers concitoyens,

Les deux derniers mois ont été l'occasion de plusieurs rencontres lors des assemblées générales des associations, des Conseils d'écoles, réunions des représentants de parents d'élèves ou encore du grand débat national. Je dois vous dire que les membres du Conseil Municipal et moi-même avons été confortés par le souci partagé entre nous tous, de faire bien vivre notre village. Aussi, je voudrais d'amblée remercier tous ceux qui s'engagent pour développer des projets pour les stillois.

A ce titre, les parents d'élèves élus ainsi que l'association Still aux enfants, semblent particulièrement mobilisés à travers les actions pour soutenir les coopératives scolaires afin de contribuer à de nouvelles activités, comme du jardinage à l'école maternelle ou réduire la participation demandée aux parents pour des sorties. Cette dynamique complète les propositions périscolaires de StillaMano et de l'Association Colégramme qui ont pu encore se croiser durant les dernières vacances de février avec les deux stages de cirque (5 à 8 ans et 9 à 12 ans) et la programmation d'un Stage de Danses Urbaines pour les prochaines vacances de Pâques. Le travail de Lola Thiébaud, animatrice socio-culturelle, est à saluer car elle a su tisser du lien entre les différents acteurs pour le plus grand bien des enfants.

Ce travail sera amplifié dans les prochains mois en préparation de notre nouvel équipement périscolaire. En effet, nous déposerons dans les prochains jours des dossiers de demandes de financement pour la construction d'un bâtiment qui pourrait notamment accueillir un espace de près de 450m² dédié à l'accueil périscolaire. Ce nouvel équipement permettrait de répondre aux engagements pris auprès de la Direction régionale de jeunesse et sport qui nous avait autorisé à poursuivre notre activité dans la salle des fêtes à titre dérogatoire, mais aussi de rendre à la vie associative l'ensemble des espaces de la salle des Tuileries. A ce stade de développement du projet, nous pouvons être prudemment optimistes sur sa réalisation et sur notre capacité à favoriser un partenariat entre un bailleur social et une association gestionnaire pour la création de 14 logements adaptés aux personnes âgées sous la forme d'une « résidence autonomie »... Nous aurons l'occasion dans les prochains mois de préciser ces pistes actuellement au cœur du travail de l'équipe municipale.

Les compte-rendus annotés du Conseil Municipal compléteront votre information mais je voulais encore attirer votre attention sur le DICRIM que nous vous distribuons aujourd'hui. C'est un document à conserver à portée de la main pour faire face, dans les meilleures conditions, aux risques naturels et accidents. La municipalité a remis à jour l'ensemble des documents du Plan de sauvegarde municipal et vous encourage à compléter votre information. Une bonne gestion des crises est vraiment de nature à réduire les impacts. Par ailleurs, nous nous engageons dans la mise en place de dispositifs de limitation des risques, notamment en cas de phénomènes météorologiques dont la nature et la fréquence sont de plus en plus imprévisibles. La présentation de l'étude hydraulique et les premières mesures de lutte contre les inondations en sont de bons exemples.

**Votre maire,
Laurent Hochart**

GRANDS ANNIVERSAIRES

MARS :

Mme Ludwine BRENDLE

née le 02 mars 1933, fêtera ses 86 ans

M Oscar FISCHER

né le 06 mars 1938, fêtera ses 81 ans

Mme Emilie RUESZ

née le 07 mars 1937, fêtera ses 82 ans

Mme Paulette STOCKI

née le 07 mars 1935, fêtera ses 84 ans

Mme Georgette WERMEISTER

née le 13 mars 1931, fêtera ses 88 ans

M Jean-Marie SCHAEFFER

né le 16 mars 1939, fêtera ses 80 ans

M René LANG

né le 17 mars 1925, fêtera ses 94 ans

M Michel VOGEL

né le 23 mars 1939, fêtera ses 80 ans

M Joseph SIEGEL

né le 29 mars 1937, fêtera ses 82 ans

Mme Wanda MINCKER

née le 31 mars 1935, fêtera ses 84 ans

AVRIL :

Mme Françoise KUBLER

née le 12 avril 1931, fêtera ses 88 ans

M Alfred OHREL

né le 13 avril 1927, fêtera ses 92 ans

Mme Irène SEYLLER

née le 26 avril 1938, fêtera ses 81 ans

Mme Christiane SCHATZ

née le 26 avril 1937, fêtera ses 82 ans

M Arsène SCHELL

né le 30 avril 1935, fêtera ses 84 ans



ANNONCES

VENDS

Mini Four Electrique, jamais servi. Marque Riviera & Bar

L : 58cm ; prof : 41,5cm ; h : 37 cm

Fonction Chaleur Tournante
Minuterie

75 €

Tél : 03 88 50 01 83
en soirée après 20h.

Contribuer à
la tranquillité de tous
avec 23 390 agents ?

ON LE FAIT !


LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Source : DOCL, 2017

OFFRE D'EMPLOI

Le détachement de Gresswiller du 6^{ème} régiment du matériel recrute un mécanicien de maintenance optronique en CDI de 38h00 hebdomadaires. Diplôme ou expérience de 3 ans requis.

Pour postuler, merci d'envoyer votre C.V. à barbara.dabadie@intradef.gouv.fr qui vous transmettra le dossier de candidature.

ANNONCES

RESTAURANT LES TUILERIES

MARS 2019

Dimanche 17 mars 2019 à midi

Rosbif de cheval
15,90 €



Dimanche 31 mars 2019 à midi

Couscous maison
15,90 €



AVRIL 2019



Dimanche 21 avril 2019 à midi

Menu de Pâques
à découvrir prochainement

Dimanche 28 avril 2019 à midi

Couscous maison
15,90 €



Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL



Entretenir
1,6 million d'hectares
d'espaces verts ?

ON LE FAIT !



LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Source : rapport de la Cour des comptes, 2017



Ramasser 600 000 tonnes
de déchets sauvages
sur la voie publique ?

ON LE FAIT !



LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Source : estimation sur l'année 2017 du ministère de l'Écologie

ANNONCES ASSOCIATIONS

Bourse aux plantes

le 28 Avril 2019 à STILL, à la tuilerie Sonntag.

organisée par l' A.R.T.S.

Au printemps, pour ceux qui font des semis, il reste toujours des replants inutilisés.

Ceux qui font des boutures en ont souvent de trop.

Certains ont des semis spontanés ou des rejets dans leur jardin.

D'autres multiplient quelques plantes rares.

Venez revendre vos plants à prix modique, échanger vos savoir-faire dans une ambiance conviviale!

Emplacement gratuit.



Inscrivez vous au 07 62 62 46 60 !

GRANDE BOURSE

VETEMENTS ENFANTS, JOUETS, ET PUERICULTURE.

DIMANCHE 31 MARS 2019 de 8h à 13h

Dans la Salle des fêtes « LES TUILERIES» A STILL

Organisée par l'Association Still Animation

Renseignement : 06 71 05 75 86

Petite restauration

Mise en place des exposants : dimanche 31 mars 2019 à partir de 7h00

Attention nombre de places limitées

BULLETIN D'INSCRIPTION

.....
Talon réponse à retourner à l'adresse suivante :

A.S.A. 7 route de Flexbourg 67190 STILL

10 EUROS LA TABLE + 2 CHAISES

Nom Prénom

Adresse.....

Code Postal Ville

Tél.....Email.....

Nombre de table :.....x10 € =€

- Je joins le règlement à l'ordre de **l'A.S.A(Association Still Animation)**,
Ou en espèce

Date :

Signature

Still aux enfants
invite
tous les enfants de Still
(de 0 à 11 ans)
à participer à la

CHASSE AUX ŒUFS



Samedi **13** AVRIL de **15** h à **17** h à la **salle des fêtes** de Still

Coupon à rapporter à l'école maternelle avant le 02 Avril 2019

Atelier bricolage: Venez décorer votre panier !!

Pré-inscription obligatoire et participation de 3 euros par enfants

Nombre d'enfants :

Nom

Prénom

Chèque à l'ordre de : Stillauxenfants

Age

Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs accompagnants

ANNONCES ASSOCIATIONS

OSTERPUTZ

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le samedi 30 mars 2019

Rendez-vous à 8h30 aux ateliers municipaux pour le café et les croissants !

Sacs poubelles et gants seront fournis.

Repas offert aux participants à l'Etang de Pêche de Still.

Inscriptions en Mairie au 03 88 50 00 33 ou

par mail à accueil@mairiedestill.fr



Opération organisée par la commune de Still et l'Amicale des Pêcheurs.

SORTIE PRINTANIERE VALLEE de MUNSTER

Le Club de l'Amitié propose une sortie printanière dans la vallée de Munster à la ferme auberge Obschel le dimanche 14 avril.

66 €

par personne :

voyage + visite guidée de la Maison du Pays Welche + déjeuner + boissons.

Inscriptions en Mairie au 03 88 50 00 33
avant le 31 mars.



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

La sirène d'alerte sera activée chaque premier mercredi du mois, à midi.

ENQUETE SUR LES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS

L'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'Etat ont commandité une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Bas-Rhin. Cette enquête sera réalisée entre le 26 février et le 25 mai 2019 et pilotée par l'ADEUS qui en a confié la réalisation à la société ALYCE.

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête (près de 5000) seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits des individus concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous, lorsque les personnes acceptent de répondre à l'enquête.

Renseignements en Mairie.



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE - RENTREE 2019

Les parents des enfants nés en 2016 sont invités à contacter M Delbet, directeur de l'école maternelle, au 03 88 50 18 65 pour convenir d'un rendez-vous d'inscription le vendredi 26 avril entre 11h30 et 16h30. Merci de vous munir du carnet de santé de l'enfant ainsi que du livret de famille. Pour les parents qui ne seront pas disponibles au jour et aux horaires proposés, un rendez-vous ultérieur sera fixé avec M. Delbet.



ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'urbanisme de Still.

Une enquête publique concernant la révision du P.L.U. de Still sera effectuée du 2 mai au 4 juin sur le territoire de la commune.

Permanence de l'enquêteur : le 2 et le 16 mai ainsi que le 4 juin,
de 9h00 à 12h00 à la Mairie.

RAPPEL CANISACS

Nous rapellons aux propriétaires de chiens de faire preuve de civisme et d'utiliser des canisacs pour ramasser les déjections de leurs animaux. Nous rapellons aussi que les sacs remplis sont à jeter dans les poubelles prévues et **PAS DANS LES CANIVEAUX, NI DANS LES JARDINS PRIVES.**

Merci à tous !





Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche
Site : www.trimoval.com / www.trimstill.com
E-Mail : trimoval.molsheim@gmail.com



AVIS AUX RIVERAINS DE STILL

Le dimanche 7 avril aura lieu la 11ème édition du Duathlon Trim'Still.

Nous proposerons aux athlètes 5 épreuves qui emprunteront les rues de votre village.

Duathlon Contre La Montre par équipes : de 8H45 à 11H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries- Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à Rue des écoles- Rue du Calvaire- Rue des écoles- Rue de la Liberté- Rue de l'évêque Lichtenberg vers la Grand Rue.

Duathlon Dukids1 et 2 : de 11H45 à 12H50

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries-Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à la Mairie.

Duathlon XS et S : de 14H15 à 16H30

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries- Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à Rue des écoles- Rue du Calvaire- Rue des écoles- Rue de la Liberté- Rue de l'évêque Lichtenberg vers la Grand Rue.

Les horaires indiqués sont donnés à titre indicatif. En effet, des faits de course peuvent nous amener à bloquer les parcours quelques minutes supplémentaires.

Pour la sécurité des participants, les routes empruntées seront fermées à toute circulation par décision communale et préfectorale.

Nous vous invitons à ne circuler durant les plages horaires mentionnées qu'en CAS D'URGENCE. Des déviations seront également mises en place en collaboration avec votre Mairie, afin de limiter temporairement l'accès à votre commune pour des raisons évidentes de sécurité. Des bénévoles seront présents à chaque intersection afin de sécuriser le passage des concurrents.

Nous espérons que vous serez nombreux à encourager les athlètes lors de leurs passages dans votre commune et vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée à l'occasion du passage des différentes courses.

RAPPEL : Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place des Tuileries à tout véhicule du samedi 6 avril 2019 à 0H00 jusqu'au dimanche 7 avril 2019 à 24H00.



Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche
Site : www.trimoval.com / www.trimstill.com
E-Mail : trimoval.molsheim@gmail.com



CONSIGNES DE CIRCULATION

Arrêté d'interdiction de Stationnement et de circulation le dimanche 7 avril 2019 entre 07h00 et 18h00
Grand'rué Rue des Ecoles Route de Flexbourg
Rue du Calvaire Rue de l'évêque du Lichtenberg Rue des Vignes
Rue des Tuileries

La circulation sera totalement bloquée pour des raisons évidentes de sécurité. En dehors des créneaux de course la circulation restera très délicate lors de la traversée du village. Nous vous invitons à prendre vos dispositions pour éviter le secteur de la Salle des Tuileries.

Des signaleurs seront présents à chaque intersection, nous vous remercions de respecter les consignes et de ne pas forcer le passage, tant pour la sécurité des athlètes que pour celle des bénévoles et des spectateurs. Les gendarmeries de Wasselonne et Urmatt seront en charge de l'application des arrêtés en cas de problèmes majeurs.

- **Aux riverains de, Rue de la Paix – lotissements les Géraniums – les Pins :**
 - la seule issue pour quitter STILL est de se diriger vers DINSHEIM SUR BRUCHE.
- **Aux riverains de , Rue de la Liberté – rue de la République – rue des Alouettes – rue Evêque de Lichtenberg – rue Seltzer -Lotissement Bel Air – Lotissement Champs Fleuris- Impasses des Forgerons – Prairie – Croix – Alouettes :**
 - Entre 8H45 et 11H00 : **Le carrefour de la Mairie permettra une circulation alternée** + Rue Evêque Lichtenberg fermée
 - Entre 11H00 et 11h45 et 12h50et 14H15: Ouverture du carrefour de la Mairie. Rue de l'Evêque du Lichtenberg fermée.
 - Entre 11h45 et 12H50 : Carrefour de la Mairie Fermé + Rue de l'Evêque du Lichtenberg fermée.
 - Entre 14H15 et 16h30 : la seule issue pour quitter STILL vers DINSHEIM SUR BRUCHE est par la portion de la rue de la Liberté – Mairie. **Interdiction d'emprunter la rue Evêque de Lichtenberg**
- **Aux riverains des : Rue des Vignes – rue du Calvaire – Lotissement la Colline – rue des Tuileries - Grand-rue entre Mairie etCaserne des Pompiers – rue des Ecoles - Impasses des Aveugles – Tonneliers - Camping – Munchhöt**
 - **La circulation est interdite pendant les créneaux de course.**
 - Pour quitter STILL, veuillez prendre vos dispositions en dehors du créneau 12H50 à 14H15 ou garer votre véhicule en dehors des rues fermées.

Prière de respecter toutes ces consignes, il en va de la sécurité des athlètes et des spectateurs.
Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Mme LE NEVE Laurence
Responsable de l'organisation du Trim'Still

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE STILL



ARRETE MUNICIPAL INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de Still,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes notamment l'article 25,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 131-2-3-4-13 du Code des Communes,

VU le code de la route

VU la demande du comité d'organisation du club de Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche (TRIMOVAL) pour le dimanche 7 avril 2019 pendant lequel aura lieu le Duathlon Trim'Still.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors du passage des courses dans les rues,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place des Tuileries à tout véhicule du samedi 6 avril 2019 à 00 H 00 au dimanche 7 avril 2019 à 24 H.

Article 2 :

Pendant le déroulement des épreuves, la circulation est interdite :

Duathlon XS et S : de 14H00 à 17H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries- Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à Rue des écoles- Rue du Calvaire- Rue des écoles- Rue de la Liberté- Rue de l'évêque Lichtenberg vers la Grand Rue.

Duathlon Dukids1 et 2 : de 11H35 à 13H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries-Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à la Mairie.

Duathlon Contre La Montre par équipes : de 9H15 à 12H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries, Route de Flexbourg, la Grand Rue, rue des écoles, rue du calvaire, rue des Vignes.

En dehors de ces créneaux, la circulation est autorisée.

Article 3 : La signalisation correspondante aux dispositions du présent arrêté sera mise en place et gérée par le Comité d'organisation, le club de Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche et la commune de Still.

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux règlements et lois en vigueur.

Article 5 : Transmis à :

- Monsieur le Chef de l'UTE centre de Wasselonne,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim,
- Le Comité d'organisation,
- Affiché en mairie,
- Classé en mairie.

Fait à Still, 15 novembre 2018

Le Maire,
Laurent Hochart

36, Grand'rue - 67190 Still
Tél. 03 88 50 00 33 - Fax 03 88 50 15 22
accueil@mairiedestill.fr - www.still-info.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

PROCES VERBAL

MUTZIG

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS ELUS : 19

SEANCE du 18 décembre 2018

CONSEILLERS EN

FONCTION : 17

Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART

CONSEILLERS

PRESENTS : 12

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN, Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal

GEISPIELER, Adjoints

Martine THOMAS – Jean-Philippe SIEGEL – Thomas PASCUAL – Michel VIX - Sylvie FISCHER –

Frédéric SIEGEL - Philippe KELLER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – Camille BOUCHAIN – François THEILLER

– Stéphanie FRANKINET – Catherine JAEGLE

Stéphanie FRANKINET donne procuration à Martine THOMAS

Catherine JAEGLE donne procuration à Sylvie FISCHER

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 7 novembre 2018.

Création d'une réserve communale de sécurité civile

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous.

La loi précise également que si l'État est son garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par l'article L 1424-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L724 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours d'urgence.

De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens de la commune, chargée d'apporter leur concours au maire en matière :

- de participer à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités en cas de sinistres ;

- de contribuer également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par les communes, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

Un arrêté municipal ainsi qu'un règlement intérieur en préciseront les missions et l'organisation.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un référent plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal a mis en place un plan communal de sauvegarde.

Après en avoir délibéré,

Décide de nommer Monsieur Pascal Geispieler, Adjoint au Maire référent du plan communal de sauvegarde.

La réserve communale de sécurité civile est un outil central du Plan Communal de Sauvegarde, élaboré ces derniers mois. Avec le DICRIM et le Plan Communal de Sauvegarde, la Commune de Still continue sa démarche responsable en anticipant les risques et en associant les stillois aux mesures appropriées à prendre en cas d'accident majeur ou de catastrophe naturelle.

ATIP - Approbation de convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de STILL a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 9 avril 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante « Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de STILL » ; mission correspondant à 58 demi-journées d'intervention pour le module de base et 12 demi-journées pour les tranches optionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de STILL correspondant à 58 demi-journées d'intervention pour le module de base et 12 demi-journées pour les tranches optionnelles concernant l'assistance dans la

REVISION N° 1 DU PLU

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Projet de convention de partenariat pluri-communal concernant la mise en place de missions de sécurité – Décision de principe

Considérant les références législatives et règlementaires :

- la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- le Décret n° 2003-735 du 1^{er} août 2003 portant code de déontologie des agents de Police Municipale,
- l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure, relatif à la mise en commun des agents de Police Municipale et leurs équipements entre communes,

Considérant que la mise en commun d'agents de police municipale est ouverte aux communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, et qu'elle permet de mettre à disposition de chaque commune concernée un ou plusieurs agents de police municipale compétents sur le territoire de chacune d'entre elles,

Considérant que les agents de police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées et que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune,

Considérant la présentation du projet de mise en place d'une convention de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still en vue de la mise en œuvre d'un service de police municipale pluri-communale,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le projet de clé de répartition financière du service par les 3 communes : 75 % du coût du service pour la commune de Mutzig, 12,5 % du coût du service pour la commune de Dinsheim-sur-Bruche et 12,5 % du coût du service pour la commune de Still,

Considérant les éléments de budget prévisionnel de fonctionnement du service correspondant à une participation financière annuelle de la commune de Still estimée entre 25 000 € et 30 000 €,

Le Conseil Municipal Après avoir délibéré

Emet un avis *favorable* de principe sur le projet de convention de partenariat pluri-communal concernant la mise en place de missions de sécurité portant sur la mise en place d'un service de police municipale pluri-communale.

Autoise M le Maire à poursuivre la démarche en vue de la finalisation du projet.

Précise que la convention de partenariat définitive sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal pour acter l'adhésion effective de la commune et les modalités précises de financement.

La Commune de Still, en partenariat avec les communes de Mutzig et Dinsheim-sur-Bruche, met en place une police municipale intercommunale qui sera opérationnelle avant l'été 2019 afin de pouvoir agir, en particulier dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la sécurité des biens et des personnes. Les incivilités et dégradations que nous avons constatées ces derniers mois feront également l'objet d'une vigilance particulière et de poursuites systématiques des délinquants. Nous espérons que cette mission sécurité permettra également d'assurer la tranquillité des habitants.

Subvention exceptionnelle pour l'association Football Club de Still 1930

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 12 700 € à l'association football Club de Still 1930 concernant les travaux d'extension du club house et la mise aux normes des vestiaires. Cette somme provenant d'une subvention de la Ligue d'Alsace de football association sera payée en intégralité au compte 6574 du budget communal 2018.

L'extension du Club House et la mise aux normes des vestiaires a été réalisée par le club et ses bénévoles au cours de l'année 2018. La Commune a perçu une subvention pour ces travaux réalisés sur un bâtiment lui appartenant. La somme sera donc intégralement reversée à l'Association F. C. Still 1930 qui a financé les travaux.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6161 Assurance multirisque + 5 000,00 euros

615231 Voie + 5 000,00 euros

61551 Matériel + 2 000,00 euros

60631 Fournitures d'entretien + 2 000,00 euros

6574 Subventions fonct. + 12 700,00 euros

022 Dépenses imprévues + 10 000,00 euros

Recettes

6419 Rembours. rémunération de personnel + 11 000,00 euros

73224 Fond départ. de péréquation + 13 000,00 euros

7788 Produits exceptionnels divers + 12 700,00 euros

Subvention au RASED de Mutzig

Le RASED implanté à Mutzig intervient sur notre commune afin d'aider les enfants et leurs familles qui font face à des difficultés scolaires ou autres.

Vu le courrier du RASED en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 150 € pour participer au financement du renouvellement d'un test psychologique devenu obsolète.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT PROCES VERBAL
MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEILLERS ELUS : 19 SEANCE du 12 février 2019
CONSEILLERS EN
FONCTION : 17 Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART
CONSEILLERS
PRESENTS : 14

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN, Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoints
Catherine JAEGLE – Martine THOMAS - Philippe KELLER – Sylvie FISCHER – Thomas PASCUAL
Jean-Philippe SIEGEL - Frédéric SIEGEL – Michel VIX - François THEILLER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Stéphanie FRANKINET - Eric PAGNANI – Camille BOUCHAIN

Stéphanie FRANKINET donne procuration à Catherine JAEGLE

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 18 décembre 2019.

Participation du conseil de Fabrique

Le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 7 350,00 euros du Conseil de Fabrique pour la participation aux travaux du presbytère et l'entretien du calvaire.

La Commune a réalisé en concertation avec le Conseil de Fabrique de la paroisse des travaux de rénovation du presbytère afin d'accueillir dans de bonnes conditions un prêtre desservant la communauté de paroisses. Les travaux ont consisté en la rénovation de la cuisine, de peinture et de travaux de plomberie. La Commune a également réaménagé et repeint les salles du rez-de-chaussée qui seront prioritairement utilisées pour les activités de la paroisse mais pourront aussi être utilisées par les associations (salle de réunion et sanitaires). Dans les années à venir, nous devons envisager de remplacer une partie des huisseries et d'améliorer l'isolation du bâtiment.

Subvention pour la caisse d'assurance accidents agricoles du Bas-Rhin

Le Conseil municipal fixe le montant de la subvention à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin à 3 000 euros soit une partie du revenu de la chasse en plaine, pour le recouvrement partiel de la cotisation de l'exercice 2019.

Prévisions des coupes et travaux en forêt 2019

Suite à l'exposé de Madame Marie Odile LIEN, Adjointe

Le Conseil Municipal :

Approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux de maintenance, sylviculture, divers) présentés par l'Office National des Forêts en Forêt communale pour l'exercice 2019.

Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recettes brutes s'élevant à 182 960 €HT pour un volume de 3 490 m³

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délègue Monsieur le Maire pour signer les différents documents et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal

Vote les crédits correspondants à ces programmes :

- 63 110 € HT pour les travaux d'exploitation
- 30 550 € HT pour les travaux de débardage
- 15 000 € HT pour les travaux patrimoniaux
- 9 984 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- 2 760 € HT pour l'assistance à la gestion de main d'œuvre

L'année 2018 a été marquée par une forte attaque de scolytes sur l'ensemble du territoire forestier, ce qui a conduit à la fois à une dépréciation des bois et à une exploitation privilégiant la coupe des bois scolytés. Aussi, nos objectifs d'exploitation n'ont pas été atteints en 2018. Le résultat d'exploitation versé au budget communal a été de 24 000 € contre 55 000 € prévus. Toutefois, en lien avec l'ONF, nous avons pu programmer des coupes dans les prochaines semaines qui permettront de compenser cet accident d'exploitation et de produire en 2019 une ressource nette prévue de 81 000 € qui sera versé au budget communal. La délibération du Conseil Municipal permet ce plan de travail.

Achat d'une kitchenette pour la salle Brassens

Suite à la demande de la Musique Municipale de Still, le Conseil Municipal décide d'acheter une kitchenette concernant la salle Brassens pour un montant de 2 500 euros TTC.

Tarif de la redevance camping 2019

Le Conseil Municipal décide du tarif de la redevance camping pour l'année 2019 de la façon suivante :

- 1 020,00 € HT pour la location d'un emplacement à l'année
- 120,00 € HT pour les enlèvements des ordures ménagères, du gazon et les objets encombrants par emplacement
- 100,00 € HT pour l'eau et l'assainissement par emplacement

Soit un montant total de : 1 240,00 € HT – à rajouter la TVA applicable dans l'année.

Le camping ouvrira ses portes le 30 mars 2019. Il compte 110 emplacements dont 80 loués à l'année. Durant la période de fermeture, la commune a achevé la deuxième tranche de rénovation des sanitaires et la rénovation complète de l'accueil.

Mise en œuvre de convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la délibération du Conseil Municipal donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST ;

VU l'avis du CTP en date du 20/12/2018 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1) **D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

2) **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A) **LE RISQUE SANTE**

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Selon la composition familiale :

- 20 € Agent seul
- 14 € Adulte à charge conjoint
- 4 € enfant à charge

3) **PREND ACTE**

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la **masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.**

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin

4) **AUTORISE le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.